



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

Date de la convocation : VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. MOIGN

D2022-82 Création d'un poste d'adjoint au sein du service des ressources humaines

Il est proposé de créer un emploi permanent pour assurer la fonction d'adjoint au chef du service des ressources humaines.

Celui-ci aura pour mission, notamment, de préparer en collaboration avec le chef de service le futur transfert du centre de tri, d'assurer sa suppléance en cas d'absence, de mettre en œuvre et de développer de la politique des ressources humaines de DECOSSET

Ce recrutement peut être assuré par un agent du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

Il est donc proposé à l'assemblée de créer un poste de catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux et de catégorie B dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, étant entendu que suite au recrutement, sera supprimé et retiré du tableau des emplois permanents le poste qui n'aura pas été utilisé : soit le poste A, soit le poste B.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint au chef de service en catégorie A ou B
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

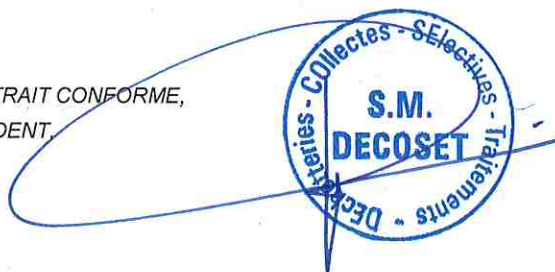
Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-82-2-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Le secrétaire de séance

M. MOIGN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	15	31
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	47
Présents	10	7	17
Votants	10	7	17
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	7	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	7	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-82-2-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022